

Numéro	DL200903-JNC02	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Autres domaines de compétences des communes	
Objet	Construction d'un hall des sports	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 10 septembre 2020 par visioconférence

L'an deux mil vingt le dix septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, par visioconférence - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy

Etait excusée :

- Madame Catherine BONN, ayant donné procuration à Madame Marie RINKEL

Nombre de conseillers présents :	34
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	4 septembre 2020
Date de publication délibération :	14 septembre 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	14 septembre 2020

Numéro	DL200903-JNC02	1/2
Matière	9.1. Autres domaines de compétences - Autres ... des communes	

III. ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

1. CONSTRUCTION D'UN HALL DES SPORTS

Par une première convention, l'association Cercle Saint-Symphorien loue à la commune d'Illkirch-Graffenstaden un hall de sports sis 7 rue de la Poste.

Par une seconde convention, la commune d'Illkirch-Graffenstaden met à disposition de l'association Strasbourg Illkirch-Graffenstaden (SIG), entre autres, ce hall de sports.

Cet équipement montrant désormais ses limites en termes de capacité d'accueil et de compatibilité avec les normes édictées par la fédération française de basketball (FFBB), la Ville a pris la décision de construire un nouvel équipement dont elle sera propriétaire et qui aura vocation à rassembler en un lieu unique l'ensemble des activités du club de basket-ball et à accueillir pour leurs pratiques sportives les élèves de différents établissements scolaires situés sur le ban communal.

Les enjeux de ce projet sont les suivants :

- Satisfaire les attentes légitimes d'un club fort de plus de 600 licenciés et d'un centre de formation, dont l'équipe phare évolue actuellement en Ligue Féminine 2.
- Réaliser un équipement public en maîtrisant les coûts d'investissement et d'exploitation.
- Construire un bâtiment respectueux de l'environnement et favorisant les économies d'énergie.
- Veiller à une insertion harmonieuse de cet équipement dans son environnement urbain et paysager.

Afin de garantir la rédaction d'un cahier des charges optimal, tenant compte de l'ensemble des souhaits et des contraintes de cet équipement structurant et ambitieux, la Municipalité, avec le service bureau d'études bâtiment, a mené une réflexion en étroite collaboration avec le club utilisateur, elle a consulté la FFBB et elle s'est attachée les services d'un architecte spécialisé.

À l'issue de ce travail, il est apparu que le terrain le mieux adapté à accueillir ce nouvel équipement, tant pour son inscription urbaine que pour sa desserte et sa complémentarité avec le complexe sportif voisin, est l'emprise foncière délimitée par les rues Lixenbuhl au sud et Alsace à l'est (cf plan de masse joint).

La livraison de ce nouveau hall des sports, qui comportera notamment une tribune d'une capacité supérieure à 1 000 places assises, permettant ainsi d'accueillir des tournois, devrait avoir lieu à la fin de l'année 2024. Son coût, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous, est estimé à 12 550 000 € HT.

Numéro	DL200903-JNC02	2/2
Matière	9.1.Autres domaines de compétences - Autres ... des communes	

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Bâtiment	9 800 000 €	Etat DSIL	1 200 000 €
Aménagements extérieurs	400 000 €	CR espace urbain structurant	100 000 €
Etudes	2 050 000 €	CR soutien équipement sportif	300 000 €
Frais de concours/DO	300 000 €	CD67 FDA	3 450 000 €
		Fonds propres	7 500 000 €
Total	12 550 000 €	Total	12 550 000 €

Il est à noter que la participation de l'eurométropole de Strasbourg serait sollicitée par le biais de la cession foncière à opérer au profit de la commune.

Monsieur Luc PFISTER ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le lancement du projet de construction d'un nouveau hall des sports dans les conditions ci-dessus évoquées ;**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer toutes les autorisations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;**
- **D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions et tous les partenariats utiles à la réalisation de ce projet.**

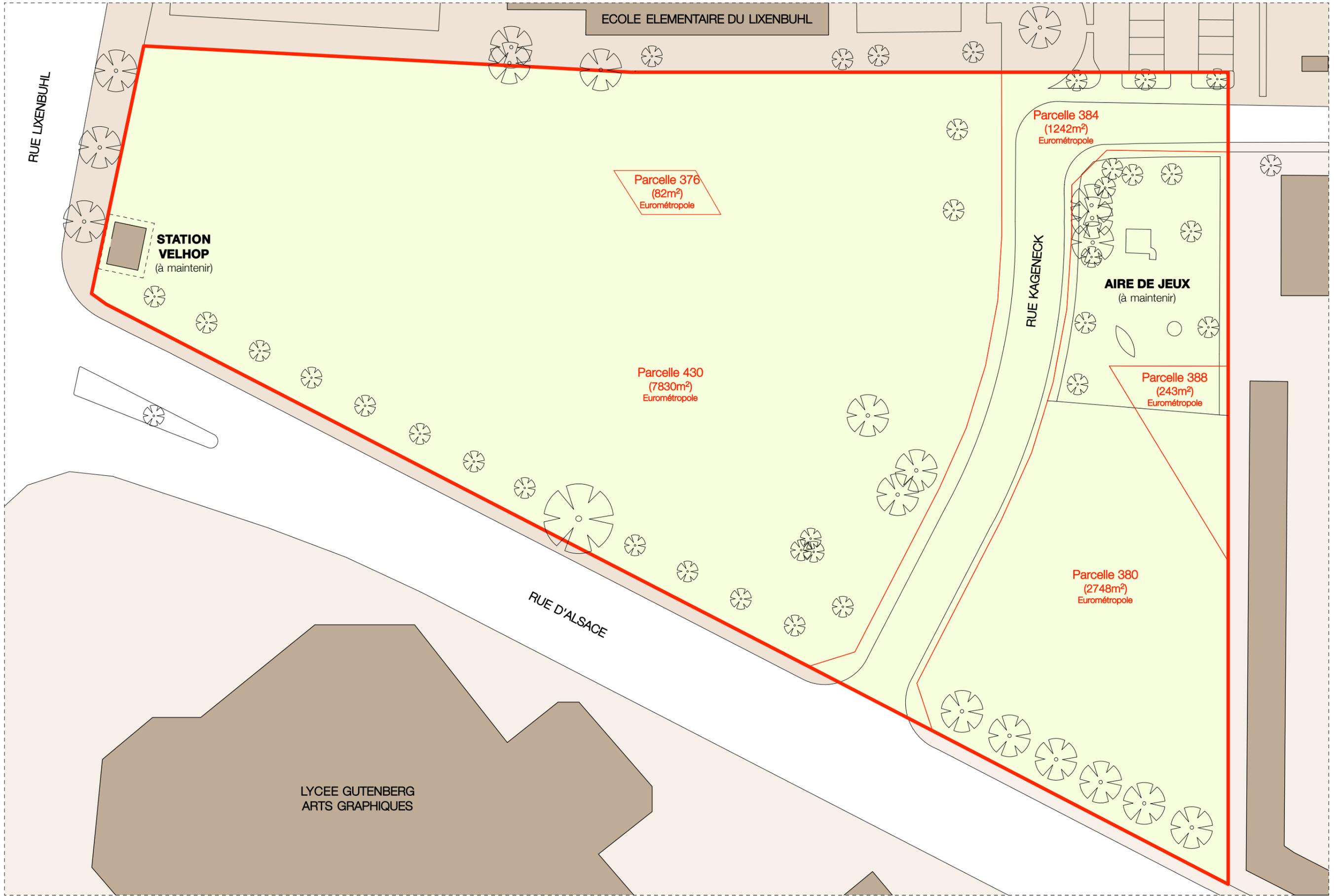
**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 27 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Contre : 6 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud

Abstention : 1 BEAUJEU Rémy

**Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS**



SITE N°2 (rue d'Alsace) > plan de masse (ech 1/500°) > Etat existant

